DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24 L'An Deux Mil Dix Huit, le 27 JUIN A 19H30

Extrait affiché le : 28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents:

Mme PANO-WENTZEL Marylène

M. ROMARY Fabrice M. DEMENGE Abel

<u>Objet</u>: Vente de divers matériels et équipements communaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

N° 72/2018 Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à accepter la vente de matériels et équipements suivants :

- 1 tondeuse John Deere au prix de 2 500 € nets de taxes,
- 3 révolvers Smith & Wesson au prix de 150 € nets de taxes l'unité,
- 1 révolver Smith & Wesson au prix de 100 € nets de taxes,
- 40 tables d'école au prix de 5 € nets de taxes l'unité,
- 1 lot de 2 chaises d'école au prix de 5 € nets de taxes,
- 5 bureaux au prix de 50 € nets de taxes l'unité,
- 3 tables octogonales d'école au prix de 10 € nets de taxes l'unité,
- 2 bancs d'école au prix de 5 € nets de taxes l'unité,

Le Conseil Municipal présent et représenté décide unanimement de ces aliénations.

Le prix des ventes sera encaissé sur l'article 775 du budget communal, avec opérations d'ordre de sortie de l'état de l'actif.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,